

Délibération n°2024-029 du 06 mars 2024
Portant sur la définition du Schéma de Cohérence Territoriale / SCoT

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le six mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 29 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de LA SERRE BUSSIÈRE VIEILLE, sous la présidence de Monsieur Gérard GUYONNET, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 50	Votants : 54	POUR : 52
Pouvoirs : 4	Abstentions : 2	CONTRE : 0
Excusés : 3 Absents : 5	Exprimés : 52	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, DECHAMPS *suppléante* JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, DESGRAN GES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, BREUIL, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : JAMME à BERTHON, LUQUET L à VERDIER, VENTENAT à DESGRANGES, ROULLAND à SIMON.

Excusés : DESCLOUX, VIRGOULAY, D'HULSTER.

Absents : SIMONET B, PERRIER F, WELZER, CHEFDEVILLE, BRUNET.

Secrétaire de séance : Denise GIRAUD LAJOIE

Rapporteur : Jean-Jacques BIGOURET, Vice-président

L'étude de préfiguration d'un ou plusieurs périmètres de SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) est dans sa phase finale. Durant cette étude, divers scénarii ont été proposés.

Le scénario qui semble le plus pertinent est un SCoT à l'échelle départementale.

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) est un outil stratégique qui doit permettre aux acteurs locaux de définir leur vision de la Creuse à l'horizon 2050 afin de mettre en place les politiques et les outils adaptés aux ambitions du territoire.

Sans négliger les spécificités locales, qui s'appuient finalement plus sur les hommes et femmes politiques des territoires et sur les entités géographiques du département et leurs équipements, que sur de réelles différences fondamentales, il nous paraît indispensable d'avoir une approche départementale globale au travers d'un seul périmètre de SCoT afin de mieux répondre aux défis de demain.

Un SCoT départemental permettra de :

- **Peser collectivement sur les orientations des stratégies régionales et nationales.** En effet, les scénarii présentant plusieurs périmètres ne permettent pas d'avoir une masse significative au sein de la Région Nouvelle Aquitaine pour orienter les échanges (population moyenne d'un SCoT en Nouvelle-Aquitaine: 96 700 habitants).

- **Ecrire notre propre avenir et avoir une approche proactive face aux injonctions de nos voisins et/ou partenaires qui veulent « leur bien » malgré nous.** Au-delà des enjeux récents de la territorialisation du ZAN 5Zéro (Artificialisation Nette), les réflexions sur les infrastructures de mobilité qui irriguent notre département doivent recevoir le soutien de tous et s'affirmer dans un document de planification (POLT, RCEA plutôt que Limoges Poitiers, Bordeaux-Lyon, etc.). D'autres sujets, comme celui de la gestion de la ressource en eau, doivent également s'accompagner d'une ambition forte, pour ne pas perdre de potentiel de développement au prétexte du soutien au développement de l'aval des bassins versants.
- **Développer et formaliser une stratégie départementale et des objectifs simples, clairs, partagés** dans un SCoT autour de thématiques cruciales (rebond démographique, attractivité, tourisme, urbanisme, ...). De plus, l'échelle départementale est celle retenue par des dispositifs clés comme le Pacte Territorial ou encore Territoire Industrie.
- **Apporter des réponses équilibrées aux ambitions du SCoT en cohérence avec les capacités et les spécificités de chaque territoire** : avec des outils (PLUi, PLH, etc.) et des politiques sectorielles adaptées et territorialisées, le risque de concurrence entre les territoires creusois sera écarté. La compétitivité du département sera renforcée auprès des nouvelles populations et investisseurs et notre efficacité éprouvée.
- **Mobiliser plus aisément les financements régionaux, nationaux, européens.** La filiation des projets et leurs demandes de financement à une stratégie départementale partagée est de nature à convaincre, rassurer les partenaires et mieux emporter leur adhésion.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- VALIDER le scénario d'un périmètre de SCoT départemental ;
- AUTORISER le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- AUTORISER le Président à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 07 mars 2024
Pour copie conforme, le 07 mars 2024

Le Président,
Gérard GUYONNET



La Secrétaire de séance
Denise GIRAUD LAJOIE

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Accusé de réception en préfecture
compte de sa publication et sa
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024